

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Winterthur, juin 2026

Une large alliance exige le maintien des normes minimales légales pour l'éducation physique

Une large alliance composée de l'Association Suisse d'Education Physique à l'école (ASEP), de l'organisation faîtière du personnel enseignant suisse allemand (LCH), du Syndicat des Enseignant.es Romand.es (SER) ainsi que de l'Alliance Mouvement, Sport et Santé, soutenue par la conseillère nationale Andrea Zryd et Swisscoach, s'oppose fermement à la suppression de la directive fédérale sur les leçons hebdomadaires d'éducation physique prévue dans le projet « Désenchevêtrement 2027 ».

Les organisations mettent en garde contre le démantèlement d'une norme nationale éprouvée et demandent à la Confédération et aux cantons de maintenir l'ancrage légal du nombre minimal de leçons de sport. L'éducation physique obligatoire constitue une base non négociable pour la promotion de la santé, l'égalité des chances et la formation scolaire.

L'éducation physique, c'est à la fois une politique de santé et d'éducation

L'éducation physique est bien plus qu'une simple matière scolaire. Elle associe des objectifs pédagogiques à une mission sociale centrale : la promotion de la santé. La norme minimale nationale garantit que des objectifs de santé fondamentaux s'appliquent dans toute la Suisse. L'éducation physique obligatoire à l'école compte parmi les mesures de prévention les plus efficaces et les moins coûteuses. Elle atteint tous les enfants et adolescents, indépendamment de leur origine ou de leur environnement social, et va bien au-delà du « simple mouvement » : elle renforce la santé physique et mentale, à une époque où la charge psychique des jeunes n'a jamais été aussi élevée. Elle transmet l'esprit d'équipe, le fair-play et le respect.

L'obligation ne limite d'ailleurs que très peu l'autonomie cantonale en matière d'éducation. Elle définit uniquement le volume de l'enseignement, et non sa conception. La mise en œuvre reste entièrement de la responsabilité cantonale.

Sans loi, un « patchwork » menace

La directive minimale actuelle permet une norme uniforme dans toute la Suisse. Sa suppression transférerait l'entière responsabilité aux cantons. Les partisans de la suppression assurent qu'aucun canton ne réduira le nombre de leçons de sport et qu'aucune conséquence négative n'est à craindre. L'alliance autour de l'ASEP

ne rejoint pas cette vision : en effet les grilles horaires dépendraient dès lors davantage des programmes d'économies ou des priorités politiques que des objectifs pédagogiques et de santé publique. La conséquence serait une inégalité croissante, entre les cantons mais également entre les niveaux scolaires, provoquée par une réduction progressive du nombre de leçons. Cela menacerait non seulement de réduire concrètement les heures de sport, mais aussi de recréer le « patchwork » qui existait avant l'introduction de la norme actuelle.

La stabilité de planification et d'investissement est affaiblie

La garantie légale crée aujourd'hui une stabilité pour les cantons et les communes, tant au niveau de la planification des infrastructures que de la formation du personnel enseignant. Si cette directive disparaît, l'horizon de planification à long terme se réduira. Les investissements dans les salles de sport, les installations sportives et le personnel enseignant qualifié pourraient être sous pression, car les besoins seraient moins clairement définis. La qualité de l'enseignement serait non seulement affaiblie, mais aussi sa base structurelle. De plus, la suppression de l'obligation de mettre à disposition des infrastructures sportives suffisantes toucherait et limiterait également les clubs sportifs et leurs offres extrascolaires.

Les coûts sociaux justifient des directives nationales

Le manque d'activité physique entraîne à long terme des coûts de suivi considérables pour la santé. Les normes minimales nationales en matière d'éducation physique sont une mesure de prévention pour l'ensemble de la société. La dimension économique est également démontrée : selon une étude mandatée par l'OFSP, le manque d'activité physique génère chaque année en Suisse 1,7 milliard de francs de coûts de santé et 849 millions de francs de pertes de productivité. Quiconque porte la responsabilité de la santé publique doit pouvoir définir des directives minimales, indépendamment de la structure de financement.

Aucun recul sur des normes éprouvées

Alors que de nombreux pays européens développent la promotion de l'activité physique et sportive, la Suisse discute de la suppression d'une norme minimale existante. L'alliance autour de l'ASEP exige de la Confédération et des cantons le maintien de l'ancrage légal du nombre minimal de leçons hebdomadaires d'éducation physique dans la loi fédérale. Le développement de la santé, l'égalité des chances et l'équité scolaire de plus d'un million d'enfants et d'adolescents ne doivent pas dépendre de priorités cantonales divergentes.

Appel : le moment d'agir est venu

La phase de consultation est en cours. Les cantons et les communes ont maintenant la possibilité de prendre clairement position. Les organisations soussignées appellent tous les responsables politiques des cantons et des communes à s'engager en faveur d'une prise de position rejetant la suppression de l'obligation d'éducation physique. La santé, l'égalité des chances et la promotion de l'activité physique pour 1,3 million d'enfants et d'adolescents en dépendent. Le système actuel est une subsidiarité vécue : la Confédération ne garantit que le minimum, tout le reste relève entièrement des cantons. Ce qui serait supprimé, ce n'est pas de la bureaucratie, mais une garantie légale.

Déclarations des organisations :

- **Dagmar Rösler, présidente du LCH** : « L'éducation physique est centrale pour le développement des enfants et des adolescents. Sans garantie légale, des inégalités et des pertes de qualité sont à craindre. »
- **David Rey, président du SER** : « Tous les enfants ont droit à des normes minimales comparables, y compris en matière de mouvement et de santé. »
- **Jonathan Badan, président de l'ASEP** : « Sans cadre contraignant, le risque de différences régionales et le danger de coupes augmentent nettement. »
- **David Moser, membre du comité de l'ABSG** : « C'est durant l'enfance et l'adolescence que les bases du comportement sportif et moteur à l'âge adulte sont posées. Il est donc d'autant plus important qu'un enseignement régulier de l'éducation physique à l'école soit garanti. »

Organisations soussignées:

- ASEP – Association Suisse d'Education Physique à l'école
- LCH – Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz
- SER – Syndicat des Enseignant.es Romand.es
- ABSG - Allianz Bewegung, Sport und Gesundheit
- Swisscoach

Lien vers la pétition correspondante : www.openpetition.org/hvwbl

Contact presse : Jonathan Badan, président de l'ASEP, +41 79 394 78 01